

# Vie du RPI

## Bienvenue sur le site des écoles du RPI

Les communes de Saint-Cézert et Le Burgaud se sont regroupées en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) pour permettre aux enfants de chacune des communes de bénéficier d'un parcours scolaire depuis la maternelle jusqu'au CM2.

Les deux mairies partagent les coûts inhérents (mise à disposition des locaux de classes et de cantines, divers travaux ...) et se sont regroupées pour gérer la partie scolaire et péri-scolaire autour de ce RPI (fournitures, mobilier, personnel de cantine, personnel garderie, relation avec le Conseil Général pour la partie gestion du circuit bus entre les deux communes) ainsi que les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles).

[REGLEMENT RPI SAINT-CEZERT - LE BURGAUD 2018/2019](#)

## Inscriptions scolaires RPI ST CEZERT/LE BURGAUD

### \* **Inscriptions à la maternelle pour la rentrée scolaire 2019-2020**

A la rentrée de septembre 2019, les enfants nés au cours de l'année 2016 résidant sur les communes de ST CEZERT/LE BURGAUD peuvent être scolarisés en petite section à l'école maternelle de Saint Cézert.

Dès janvier 2019, les familles peuvent faire l'inscription en mairie, munies :

- \* du livret de famille
- \* d'un justificatif de domicile récent
- \* du jugement confiant la garde en cas de séparation des parents.

Lors de cette inscription, les familles recevront toutes les informations nécessaires pour se rapprocher de l'école.

Il est important de faire ces démarches avant le mois de juin pour que votre enfant puisse participer aux portes ouvertes organisées par l'école.